



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 103119

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur l'urgente nécessité de maintenir, moderniser et développer les services publics de proximité en milieu rural. En effet, il s'agit d'un rôle essentiel de l'État que d'assurer la solidarité entre les territoires et un même niveau de service public. Aussi, ne serait-il pas envisageable de concrétiser l'idée de la création d'un comité d'usagers dont l'avis serait nécessaire avant toute décision administrative de délocalisation d'un service public. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour que les services publics soient maintenus et développés dans le souci d'un développement harmonieux du territoire, et plus précisément, de lui faire connaître sa position à l'idée de la mise en place d'un tel comité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103119

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9256